



Infiltration et dégradation d'un mur de soutènement

Par **chunky**, le **26/09/2008** à **13:43**

Bonjour,

j'ai acquis une maison avec un mur de soutènement de la route (environ 3m de haut).
La maison se situe à moins d'un mètre du mur à partir de 1 m de haut (le reste est accolé).

J'ai un gros problème d'infiltration d'eau dans la maison et le mur s'effondre.

Le mur appartient-il à la mairie ou à moi ?

Les réparations et le drainage doit être effectué par qui ?